

Département de la  
MoselleMairie de  
HENRIDORFF

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de membres</b>
--------------------------

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15

|

14

|

14

Séance ordinaire du Jeudi 04 septembre 2014

Date de la convocation : 30/08/2014

Affichage du 09/09/2014  
Au 10/10/2014

-----

L'an deux mil quatorze et le jeudi quatre septembre à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH : **1<sup>er</sup> Adjoint**

**Présents** : Jean-Marc NOBLET, Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Pascal DIEMER, Guillaume DUMONT, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Pascale RIEDINGER, Ronald STIBLING, Pascale WEISSENBACH.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Chasse communale - création de la commission consultative
02	Chasse communale - répartition du produit de la chasse
03	Chasse communale - mode d'attribution : reporté
04	Repas des seniors du dimanche 19 octobre 2014
05	Périscolaire - Tarifs 2014
06	Périscolaire - Convention avec la commune de Waltembourg
07	Périscolaire - Mise en place d'un comité de pilotage
08	Sécurité des équipements publics
09	Décès de Monsieur Jean-Jacques KAISER, Maire
10	Rythmes scolaires - modification du temps de travail (remplace la DCM du 24 juin 2014)
	Divers et communications

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2014

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

<b>Objet de la délibération</b>
-------------------------------------

### N° 01 - CHASSE COMMUNALE - CONSTITUTION DE LA COMMISSION :

Au vu du cahier des charges en vigueur pour le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, le Conseil Municipal désigne les membres de la commission consultative communale, comme suit :

- Monsieur Bernard KALCH
- Monsieur Fabrice TISSERAND
- Madame Caroline MOUTIER

Cette commission est également constituée par :

- Le directeur départemental des territoires ou son représentant
- Le trésorier municipal ou son représentant
- Le président de la chambre départementale d'agriculture ou son représentant
- Le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- Le président du centre régional de la propriété forestière ou son représentant
- Le lieutenant de l'ovier territoriallement compétent
- Le président du fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sangliers (FDIDS) ou son représentant
- Le chef de service départemental de l'Office National de la chasse ou de la faune sauvage ou son représentant
- Un représentant de l'Office National des Forêts

/

Objet de la  
délibération

**N° 02 - CHASSE COMMUNALE - REPARTITION DU PRODUIT DE LA CHASSE :**

Au vu du cahier des charges en vigueur pour le renouvellement des baux de chasse pour la période du 02 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024, notamment l'article L 429-13 ; le conseil municipal :

- Opte pour la consultation des propriétaires fonciers de la commune, par une réunion publique, afin qu'ils se prononcent sur l'affectation du produit de la location de la chasse.
- Décider de convoquer les propriétaires concernés par :
  - des affichages en mairie et dans les lieux prévus à cet effet,
  - insertion dans la presse locale
  - un avis à la population.

/

Objet de la  
délibération

**N° 03 - CHASSE COMMUNALE - MODE D'ATTRIBUTION : REPORTÉ**

/

Objet de la  
délibération

**N° 04 - REPAS DES SENIORS DU DIMANCHE 19 OCTOBRE 2014 :**

Le conseil Municipal décide de prendre à sa charge les frais de repas pour les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées dans la commune, qui se déroulera dans la salle socioculturelle le dimanche 19 octobre 2014.

/

Objet de la  
délibération

**N° 05 - - PERISCOLAIRE - TARIFS :**

Suite aux nouveaux rythmes scolaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention :

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les tarifs comme suit, qui tiennent compte des participations financières des communes, de la C.A.F, et d'éventuels autres partenaires. Ils sont forfaitaires et peuvent être à tout moment modifiés par délibération du conseil municipal.

**TARIFS PAR JOUR ET PAR ENFANT  
MODULABLES SELON LE QUOTIENT FAMILIAL**

	Tarif de base extérieurs	Tarif de base Henridorff, Waltembourg avec participation CAF et communes, avant modulation du quotient familial
Matin : 7 h 45 - 8 h 40 Accueil école	3,00 €	2,00 €
Midi : 11 h 30 - 13 h 25 repas compris (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	10,00 €	7,50 €
Midi : 11 h 20 - 12 h 15 (mercredi)	3,00 €	2,00 €
Soir 1 : 15 h 45 - 16 h 30	1,50 €	1,00 € (0,50 € pour les parents, 50% étant pris en charge par les communes)
Soir 2 : 16 h 30 - 18 h 30	4,50 € avec goûter	3,00 € avec goûter
Forfait journée complète 7 h 30 - 18 h 30	16,00 €	11,00 €

Les tarifs pour l'année 2014-2015 sont fixés en fonction du quotient familial pour les habitants de Henridorff et de Waltembourg suivant le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF APPLIQUE
Plus de 1 100,00 €	Tarif 4 : Tarif de base Henridorff et Waltembourg
De 761,00 € à 1 100,00 €	Tarif 3 : 8 % de réduction
De 600,00 € à 760,00 €	Tarif 2 : 20 % de réduction
Moins de 599,00 €	Tarif 1 : 40 % de réduction

Pour les extérieurs non-résidents à Henridorff ou à Waltembourg, le coût réel de l'accueil n'est pas financé par la commune d'origine des familles. Par conséquent, le tarif de base «extérieurs» sera appliqué.

- Approuve le nouveau règlement intérieur de l'accueil «périscolaire» tenant compte de ces nouveaux tarifs.

/

Objet de la délibération

**N° 06 - PERISCOLAIRE - CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE WALTEMBOURG :**

Monsieur Yannick EON, 3<sup>ème</sup> Adjoint présente au conseil municipal la proposition de convention entre les communes de Henridorff et Waltembourg, relative à la participation des frais de fonctionnement du périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, adopte cette convention, autorise Monsieur Bernard KALCH, 1<sup>er</sup> Adjoint à la signer, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Cette convention est applicable dès a rentrée 2014

## Objet de la délibération

**N° 07 - PERISCOLAIRE - MISE EN PLACE D'UN COMITE DE PILOTAGE :**

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un comité de pilotage, qui sera en charge du fonctionnement du service «périscolaire».

Ce comité sera composé de trois membres du conseil municipal de chaque municipalité, de la directrice du périscolaire, d'un parent d'élève utilisant cet accueil et d'un membre de la Caisse d'Allocation Familial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, nomme :

- Monsieur Bernard KALCH, 1<sup>er</sup> Adjoint, Maire par intérim
- Monsieur Yannick EON, 3<sup>ème</sup> Adjoint
- Monsieur Guillaume DUMONT, Conseiller Municipal
- Madame Séverine JACQUOT, directrice du périscolaire
- Madame Rachel KLEIN-DORMEYER, parent d'élève
- Monsieur Jérôme MEYER, représentant la Fédération des Œuvres Laïques
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales

/

## Objet de la délibération

**N° 08 - SECURITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De vérifier elle-même tous les trois mois, l'état de tous les équipements de loisirs publics (aire de jeux, terrain multisports, terrain de football etc...)
- De tenir un registre de sécurité
- De faire procéder, tous les deux ans, à la vérification de tous ces équipements par une entreprise spécialisée. Le devis de la société S.A.T.D. de Russ s'élève à 1 339,20 €. Un devis supplémentaire sera demandé à la société Alsace Application de Phalsbourg.

/

## Objet de la délibération

**N° 09 - DECES DE MONSIEUR JEAN-JACQUES KAISER, MAIRE :**

Suite au décès de Monsieur Jean-Jacques KAISER, le 11 août 2014, Conseiller Municipal de 1983 à 1989, 1<sup>er</sup> Adjoint de 1989 à 2008 et Maire depuis 2008 ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De prendre en charge :
  - Les avis mortuaires insérés dans le Républicain Lorrain et les Dernières Nouvelles d'Alsace pour un montant de 466,79 €
  - Le vin et le fleurissement de la salle socioculturelle pour un montant de 124,28 €
- De ne pas facturer la location de la salle socioculturelle pour la cérémonie des funérailles.
- De lui attribuer une concession de terrain dans le cimetière communal à titre gratuit et à perpétuité, à compter du 14 août 2014, dans la zone réservée aux personnalités.
- L'achat d'une plaque funéraire gravée.

/

Objet de la  
délibération

**N° 10 - RYTHMES SCOLAIRES - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL  
D'UNE ATSEM ET DE L'ANIMATRICE :**

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, il y a lieu de modifier le temps de travail du personnel chargé d'assurer cette mission.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal, d'annualiser, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, les contrats de l'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et de l'animatrice ainsi que de modifier leur temps de travail comme suit :

- Le poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe passera de 30/35<sup>ème</sup> à 27,50/35<sup>ème</sup>
- Le poste d'animateur assurant les fonctions de directeur du périscolaire, passera de 34,50/35<sup>ème</sup> à 27,50/35<sup>ème</sup>.

Après délibération, le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs qui s'établira comme suit :

- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, titulaire, à temps non complet (34,47/35<sup>e</sup>)
- 1 ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, titulaire, à temps non complet (27,5/35<sup>e</sup>)
- 1 attachée, titulaire, à temps non complet (22,5/35<sup>e</sup>)
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps non complet (20/35<sup>e</sup>)
- 1 ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, non titulaire, à temps non complet (27,5/35<sup>e</sup>)
- 1 adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, non titulaire, à temps non complet (5/35<sup>e</sup>)
- 1 animateur, non titulaire, à temps complet (27,50/35<sup>e</sup>)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012, et à l'article 6413.

***Cette délibération annule et remplace la délibération du 24 juin 2014 enregistrée sous le n° 14-4966***

/

**Divers et communications :**

1. **Elections municipales complémentaires :** Elles se dérouleront le dimanche 28 septembre 2014.
2. **Travaux et projets :**
  - Les «compagnons de la scène» prendront en charge la mise en place d'une marquise à proximité de l'aire de jeux, pour faire un emplacement «barbecue». L'association «les coucous» participera à ce projet de 4 000,00 €. Le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en œuvre de ces travaux pour 2015.
  - L'ancienne «pompe à eau» des sapeurs-pompiers sera implantée à proximité de l'église, sur une dalle en béton, sous un auvent. Ces travaux pourraient éventuellement se faire par des bénévoles.
  - L'actuel projet d'agrandissement du préau de l'école primaire, d'un montant de plus de 62 000,00 € est trop onéreux. D'autres propositions sont à envisager.
3. **Usoir communal :** A l'emplacement n° 72 Grand'rue, le propriétaire à une caravane en stationnement. Ce procédé est toléré, mais pas à durée indéterminée.
4. **Maisons fleuries :** Six personnes sont inscrites au concours départemental des maisons fleuries.
5. **Pont d'accès au restaurant du Plan Incliné :** Monsieur Frédéric BENO, restaurateur, souhaiterait que la commune prenne en charge la réfection du pont d'accès au restaurant. Il estime le coût de cette opération à 20 000,00 €.

6. **Eclairage public** : L'éclairage public de la rue des deux côtes et la rue de la forêt est défectueux. Gérard LEVY et Christophe JAECK vont procéder à une vérification.
7. **Travaux rue des vergers** : Monsieur Jean-Marie KRUMMENACKER transmettra par courriel, les éléments nécessaires pour lancer les appels d'offres pour les travaux de voirie. Les travaux devront avoir débuté avant le 1<sup>er</sup> novembre 2014.
8. **Passage piéton à l'annexe Hofmuhl** : La Direction Départementale des Routes a entrepris des travaux à l'annexe Hofmuhl, mais n'a pas procédé à la réfection du passage piéton. Cette tâche leur incombe étant donné que la route est départementale.
9. **Site internet** : Sébastien ELOI tente de restaurer le site internet de la commune, hébergé chez «Gandi». Faudra éventuellement s'orienter vers un hébergeur plus simple d'utilisation, du style «Joomla». Affaire à suivre...
10. **Château d'eau** : Le château d'eau ne sert plus et revient trop cher. Actuellement le Syndicat des Eaux de Wintersbourg se branche en direct. Ce procédé revient moins cher et la pression est meilleure.

La séance a été levée à 23 heures 00.

#### EMARGEMENTS

KALCH Bernard, 1 <sup>er</sup> Adjoint :	NOBLET Jean-Marc, 2 <sup>ème</sup> Adjoint :	EON Yannick, 3 <sup>ème</sup> Adjoint :
TISSERAND Fabrice, 4 <sup>ème</sup> Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller :
MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :	